



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 12 octobre 2022, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

51, rue Principale
Lots 4 729 796
Cadastre du Québec
Propriétaires : Madame Valérie Blais et monsieur Karl Bélanger

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que construit de la résidence avec une marge avant (4,51 mètres) qui est supérieur à celle selon les bâtiments avoisinants (2,97 mètres) ainsi que la marge latérale au Nord (1,15 mètre) qui est inférieure à 1,50 mètre;
- Permettre le maintien tel que construit de la galerie située à l'Est ainsi que son toit, car ils projettent de plus de 1,50 mètre de la maison (1,79 mètre et 2,12 mètres).

Le tout tel qu'exigé au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 12 octobre 2022 à 19 heures.

Donné à Macamic, ce 20 septembre 2022

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe